

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 1^{ère} trimestre 2023
Séance du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Fabienne DREME

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGOU		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			FRULLINO Eric
Philippe LANGANNE			PONTAROLLO Guy	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			DUBOIS Luc
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			STEDILE Jean-Marc
Pierre AGERON			DREME Fabienne				

Délibération N°2023-037 JEUNESSE – CONVENTION CHANTIER JEUNES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-13,
VU le projet de convention à intervenir avec l'association « Passage »,
ENTENDU l'exposé de Mme L'adjointe au scolaire, au périscolaire et au personnel, selon lequel :

Chaque année la commune organise des chantiers éducatifs à destination des jeunes pendant les vacances d'été pour les préparer au monde du travail, leur donner une activité utile et concrète au service de l'intérêt général, et leur assurer un premier revenu.

Les chantiers éducatifs sont mis en place en partenariat avec l'association de prévention Passage.

Le cadre du chantier serait le suivant :

- Jeunes accueillis par groupes de cinq pour une semaine durant le mois de juillet
- Priorité aux jeunes de la commune âgés entre 14 ans et 17 ans, qui sont sans occupation durant l'été ;
- Encadrement par les agents techniques communaux sur des chantiers adaptés et d'intérêt général ;
- Rémunération des jeunes par l'Association PASSAGE sur le tarif horaire du SMIC, la commune remboursant ensuite à l'association Passage les salaires versés et les frais (4 760 €)
- Organisation d'un apéritif dinatoire à la fin de chaque semaine de chantier en présence des parents le vendredi midi pour présenter les travaux.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-037	JEUNESSE – CONVENTION CHANTIER JEUNES
--------------	------------	---------------------------------------

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver la réalisation des chantiers jeunes comme présenté ci-dessus
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec l'association Passage ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

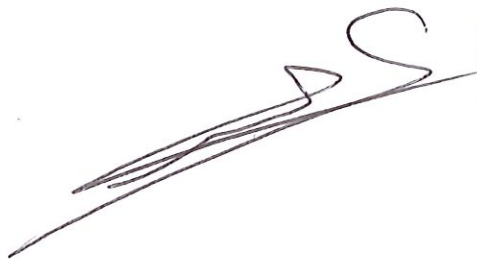
Type de scrutin : Public	Nombre de votants 26	Majorité absolue 14
POUR(S) 26	CONTRE(S) 0	ABSTENTION(S) 0

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Fabienne DREME.



Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 29/03/2023
De sa mise en ligne le : 30/03/2023

Mairie de Sillingy

